



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Travaux de construction de 34 villas à Anse des
Rochers, Saint François**

Date et heure limites de réception des offres :
mercredi 29 mai 2024 à 12:00

SEMAG
Monsieur le Directeur Général
Espace SEMAG
3 Lotissement La Rocade
BP 289 GRAND-CAMP
97139 ABYMES CEDEX 182
GUADELOUPE

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Travaux de construction de 34 villas à Anse des Rochers, Saint François
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	12
	Délai de validité des offres	240 jours
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Définies par lot
	PSE	Sans
	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes	5
3 - Les intervenants	6
3.1 - Désignation de l'acheteur.....	6
3.2 - Représentant de l'acheteur	6
3.3 - Assistance à maîtrise d'ouvrage	6
3.4 - Maîtrise d'œuvre	6
3.5 - Contrôle technique.....	6
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	7
4 - Conditions relatives au contrat	7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	7
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	8
6.1 - Documents à produire.....	8
6.2 - Présentation des variantes	9
6.3 - Visites sur site	10
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau.....	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
7.1 - Transmission électronique	10
7.2 - Transmission sous support papier	12
8 - Examen des candidatures et des offres	12
8.1 - Sélection des candidatures	12
8.2 - Attribution des marchés.....	12
8.3 - Suite à donner à la consultation	14
9 - Renseignements complémentaires.....	14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	14
9.2 - Procédures de recours	14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Travaux de construction de 34 villas à Anse des Rochers, Saint François

Lieu(x) d'exécution :

Anse des Rochers

97118 SAINT-FRANCOIS

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : [la procédure adaptée ouverte](#). Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en [12 lot\(s\)](#) :

Lot(s)	Désignation
01	Lot N° 1 - Gros-Œuvre
02	Lot N° 2 - Charpente, couverture, isolation, Bardage, gouttières, escalier intérieur
03	Lot N° 3 - Menuiseries extérieures
04	Lot N° 4 - Électricité
05	Lot N° 5 - Plomberie Sanitaire- Chauffe-eau Thermodynamique
06	Lot N° 6 - Revêtements sols et murs
07	Lot N° 7 - Cloisons, gaines, portes
08	Lot N° 8 - Peintures
09	Lot N° 9 - Agencement : meubles salle de bain et placards
10	Lot N° 10 - VRD
11	Lot n° 11 - Terrassement
12	Lot n° 12 - Espaces Verts

Chaque lot fera l'objet d'un [marché](#).

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 5 lots.

Si un candidat est classé premier pour un nombre de lots supérieur à ce nombre maximal, les modalités d'attribution des lots sont les suivantes : [Le candidat le mieux disant pourra se voir attribuer jusqu'à un maximum de 5 lots, au delà les lots seront attribués au second mieux disant.](#)

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45211000-9	Travaux de construction d'immeubles collectifs et de maisons individuelles

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à [240 jours](#) à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par [le pouvoir adjudicateur](#) est un [groupement conjoint avec mandataire solidaire](#). Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait [du pouvoir adjudicateur](#).

[Afin d'assurer la bonne coordination et exécution des prestations.](#)

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément [aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique](#), une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
01	Variantes présentée à part de l'offre de base.
02	Variantes présentée à part de l'offre de base.
03	Variantes présentée à part de l'offre de base.
04	Variantes présentée à part de l'offre de base.
05	Variantes présentée à part de l'offre de base.
06	Variantes présentée à part de l'offre de base.

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
07	Variante présentée à part de l'offre de base.
08	Variante présentée à part de l'offre de base.
09	Variante présentée à part de l'offre de base.
10	Variante présentée à part de l'offre de base.
11	Variante présentée à part de l'offre de base.
12	Variante présentée à part de l'offre de base.



La réponse à la solution de base est obligatoire.

3 - Les intervenants

3.1 - Désignation de l'acheteur

Nom de l'organisme : [SEMAG](#)

3.2 - Représentant de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur : [SEMAG](#)

Représentant de l'organisme acheteur : [Société d'économie mixte d'aménagement de la Guadeloupe](#)

3.3 - Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par :

[MORINO ROS](#)
 BAt 1
 Parc d'activité de la Jaille
 97122 Baie-mahault

3.4 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

[JLC ARCHITECTURE](#)
 46 rue des coquillages la morelière
 97160 LE MOULE

Tél. : 0590232608
 Courriel : JLCARCHITECTURESECRETARIAT@ORANGE.FR

3.5 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

[BUREAU VERITAS CONSTRUCTION](#)
 BAT. 4 PARC D'ACTIVITES DE LA JAILLE
 97122 BAIE-MAHAULT
 GUADELOUPE

3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de **niveau II** sera assurée par :

DOMEX SAS
DOMEX
97118 SAINT-FRANCOIS

Courriel : domex@domex.gp

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le **déla**i d'exécution des prestations est fixé au **CCAP** et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) **du marché** seront payées dans un délai global de **60 jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes à la maîtrise d'œuvre.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au **CCAP**, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du **Cahier des clauses administratives particulières** qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Planning enveloppe
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Les plans
- Etudes de sol
- Rapport initial du contrôleur technique
- Plan Général de Coordination
- Plans topo, bornage
- Les déclarations de travaux (DT) et les réponses des exploitants de réseaux
- Règlementation Thermique Guadeloupe

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par [le pouvoir adjudicateur](#). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
L'attestation de visite	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non

Les entreprises établiront leur propre DQE, une trame pourra être fournie au besoin en cours de consultation.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est demandée pour les lots 1,10,11.

Les conditions de visites sont les suivantes :

La visite est libre. Une attestation de visite avec photos devra être fournie par le candidat.

6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le [Cahier des clauses administratives particulières](#) la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition :
..... pendant le délai de
ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes :

Le cas échéant, le [Cahier des clauses administratives particulières](#) sera modifié dans le cadre de la mise au point [du marché](#).

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur [du pouvoir adjudicateur](#), à l'adresse URL suivante : <https://www.semag.fr/nos-appels-doffres>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis [au pouvoir adjudicateur](#).

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de [\(GMT+01:00\) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid](#). Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

SEMAG
Espace SEMAG
3 Lotissement La Rocade
BP 289 GRAND-CAMP
97139 ABYMES CEDEX 182
GUADELOUPE

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : [standard .zip](#), [Adobe® Acrobat®.pdf](#), [Rich Text Format.rtf](#) , [.doc](#) ou [.xls](#) ou [.ppt](#) , [.odt](#), [.ods](#), [.odp](#), [.odg](#), le cas échéant, le format DWF, ou encore pour les images bitmaps [.bmp](#), [.jpg](#), [.gif](#), [png](#)

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :
Chacun des "dossiers" ou "répertoires" électroniques intégrés dans le "pli" électronique transmis formant la candidature ou l'offre devront être nommés de la façon suivante : [CANDIDATURE](#) et [OFFRES](#)

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite [du marché](#) par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt 24 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

JUGEMENT DES CANDIDATURES						
C1 : Capacités économiques et financières		C2 : Capacités techniques et professionnelles				
Chiffre d'affaires pour projets similaires en logements	Chiffre d'affaire global	Moyens matériels (outillage, matériels et équipements techniques...)	Moyens en personnel : Composition de l'équipe avec les CV des personnes pressenties pour le suivi de cette opération et présentation des expériences vécues par l'équipe (ou partiellement) sur des opérations de même importance démontrant que les membres de l'équipe en totalité ou en grande partie ont déjà une première expérience de collaboration pour la réalisation de projets analogues entre bureaux d'études, architectes et entreprises.	Qualité des références pour la réalisation de projet similaire	Représentation permanente sur les Antilles (à justifier)	CONFORME / NON CONFORME pour le MACRO LOT CONCERNE si inférieur à 50 points
5 points	20 points	20 points	20 points	20 points	15 points	

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, [le pouvoir adjudicateur](#) peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de **10 jours**.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues [aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique](#) et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropiée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
SOUS CRITERE 1: Qualité des moyens humains affectés et matériels (5 pages MAX)	
1.1 Critère MOYENS HUMAINS: -Importance des moyens humains affectés au chantier -Pertinence des moyens mis en place lors des périodes de fortes activités, en cas de difficultés d'exécution (ex : retard éventuel...) -Pertinence des qualifications des personnels d'encadrement affectés au chantier : CV des personnels d'encadrement affectés au chantier (expérience, références, formations suivies)	5 points
"1.2 Critère MOYENS MATERIELS: Comprenant notamment : - Description du mode opératoire pour la réalisation des ouvrages proposés par l'entreprise et adapté pour l'opération - Moyens en matériel affectés au chantier - Fiches techniques des matériaux proposés et/ou du matériel "	5 points
"SOUS CRITERE 2: Pertinence du mode opératoire prévu pour la réalisation des travaux (5 pages max)	
"2.2 Critère MESURES D'HYGIENE ET DE SECURITE : Comprenant notamment : - Mesures d'hygiène et de sécurité mis en place par l'entreprise. Prévention et protection des travailleurs, EPI, etc.. - Mesures mise en place pour le respect et l'optimisation de l'organisation du chantier en conformité au PIC - Mesures mises en place par l'entreprise pour garantir la « sécurité » des matériels : bungalows spécifiques, contrat d'assurance spécifique, etc."	10 points
"2.3 Critère VALEUR ENVIRONNEMENTALE Comprenant notamment : - Mesures de protection de l'environnement (riverain et urbain) mis en place par l'entreprise - Principales mesures proposées pour assurer la propreté journalière de ce chantier (fréquence, nettoyage, mode d'évacuation des gravats....) Etc... - Principales mesures proposées pour assurer le tri des déchets sur le chantier."	5 points
"2.4 Critère VALEUR DELAI Comprenant notamment :	15 points

- Durée prévisionnelle d'intervention optimisée, dans le respect au minimum du planning enveloppe"	
--	--

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le **pouvoir adjudicateur** engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Elles se dérouleront par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution. Toutefois, le **pouvoir adjudicateur** se réserve la possibilité d'attribuer le **marché** sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations **des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique**. Le délai imparti par le **pouvoir adjudicateur** pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à **10 jours**.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur **du pouvoir adjudicateur**, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.semag.fr/nos-appels-doffres>

Cette demande doit intervenir au plus tard **10 jours** avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **6 jours** au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Judiciaire de Pointe-à-Pitre
16 RUE DUGOMMIER
97110 POINTE - A - PITRE
GUADELOUPE

Tél : 05 90 89 69 50

Télécopie : 05 90 83 80 44

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.justice.gouv.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : **Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.**

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Judiciaire de Pointe-à-Pitre
place Gourbeyre
97110 POINTE A PITRE

Tél : 05 90 89 69 50
Télécopie : 05 90 83 80 44
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.justice.gouv.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Tribunal Judiciaire de Pointe-à-Pitre
place Gourbeyre
97110 POINTE A PITRE

Tél : 05 90 89 69 50
Télécopie : 05 90 83 80 44
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.justice.gouv.fr/>